



2024

NOTRE STRATÉGIE FISCALE

Les Valeurs fondamentales d'Assala sont intégrées dans notre approche de la gouvernance fiscale, de la conformité et de l'évaluation des risques fiscaux.

Établir des partenariats gagnant-gagnant afin d'assurer sur le long terme des impacts positifs provenant de nos opérations

Assala Energy s'engage à respecter la législation fiscale des pays dans lesquels elle opère ou a une présence commerciale.

Nous appliquons un cadre de gouvernance fiscale impliquant des processus et des contrôles pour nous assurer que nous déclarons et payons le montant exact des impôts dus.

Lorsque nous réclamons des incitations fiscales offertes par les autorités gouvernementales, nous nous assurons qu'elles sont transparentes et conformes aux cadres statutaires et réglementaires, et qu'elles viennent soutenir de nouveaux investissements plutôt que des bénéfices.

Nous estimons que le développement de relations transparentes, coopératives et professionnelles avec les autorités fiscales est essentiel pour établir des partenariats à long terme avec les gouvernements et les communautés locales, fondés sur la confiance mutuelle et des pratiques de travail collaboratives.

Mettre en œuvre une gestion financière rigoureuse

Le cadre de gouvernance fiscale d'Assala est intégré à ses activités opérationnelles, et la gestion fiscale est une responsabilité essentielle des départements finances du Groupe et d'Assala Gabon.

La gestion fiscale et les questions qui se posent au Gabon et au Royaume-Uni sont supervisées respectivement par le Finance & Administration Director d'Assala Gabon et le Group Finance Manager d'Assala. Les processus de gestion fiscale sont bien établis et ont été élaborés avec l'aide de cabinets de conseil fiscal internationaux.

Nous sollicitons des conseils fiscaux auprès de conseillers externes pour les transactions importantes, lorsqu'une expertise externe est requise pour un domaine particulier de la législation fiscale, dans le cas où une vérification juridique est nécessaire, et pour l'interprétation du traitement fiscal, quand nécessaire.

Agir avec intégrité en respectant notre Code de Conduite et les règlements de conformité internationaux

Assala Energy, ses salariés et les tiers agissant en notre nom s'engagent à agir avec honnêteté et intégrité, non seulement en ce qui concerne la gouvernance et la conformité fiscales, mais dans tous les aspects de l'entreprise, comme indiqué dans son Code de Conduite.

Les transactions avec les parties concernées et entre les sociétés du groupe sont effectuées « sans lien de concurrence », conformément aux directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux bonnes pratiques internationales.

La structure de notre entreprise et notre planification fiscale sont guidées par des considérations commerciales et opérationnelles. Elles sont entièrement alignées sur les activités de l'entreprise et nous ne cherchons pas à contourner les obligations fiscales.

L'efficacité fiscale n'est pas l'objectif premier des principales décisions stratégiques prises par Assala.

Nous nous engageons à respecter la législation du Pilier 2¹ de l'OCDE, qui est entrée en vigueur au Royaume-Uni pour les périodes comptables commençant le 31 décembre 2023 ou ultérieurement.

S'engager à l'application des normes et des bonnes pratiques internationales

Les administrateurs de chaque société du groupe Assala sont tenus de s'assurer que les impôts sont correctement gérés et payés dans chaque juridiction concernée.

Nous comprenons que la fiscalité est un facteur important pour le bien-être social et économique des communautés locales autour de nos opérations. Par conséquent, nous soutenons les principes de transparence fiscale et nous nous engageons à fournir des informations régulières à nos parties prenantes sur notre contribution fiscale totale.

1. L'objectif des règles du pilier 2 de l'OCDE est de garantir que les grandes multinationales paient un taux d'imposition minimum dans chaque juridiction dans laquelle elles opèrent.
Source : <https://www.oecd.org/tax/beps/pillar-two-model-rules-in-a-nutshell.pdf>



www.assalaenergy.com

 www.linkedin.com/company/assala-energy/

Tous droits réservés : Assala Energy UK Limited. Publication : Avril 2025.
Création, conception et production : You Are Stories (www.youarestories.com).